



demande d'aide mise sous curatelle ou tutelle ?

Par **mourguy**, le **25/04/2011** à **10:35**

Bonjour,

il a 1 an j'ai pris des crédits pour rendre service à des amis qui biehn sur ont " disparus" j'étais sous médicaments " psy".

ma psychiatre m' a fait une attestation comme quoi à l'époque les médicaments psy que je prenais ont ou altérer mon jugement.

de + Cétélem m' a fait 4 crédits en 4 mois pour 1500 euros de remboursement par mois alors que je touche 1600 euros de retraite et n'ai aucun bien etc !

je n'ai jamais menti sur mes revenus etc.

En ce moment même depuis 15 jous je suis à l'hospital service psychiatrie de monaco (conventionné sécurite social française France) car j'habite Nice

question : une mise sous curatelle renforcée par ex pourrait elle annuler ces dettes de 2012 ? sous tutelle je sais que c'est bon.....

j'ai bien déjà porté des plaines pour vulnérabilité auprès des procureurs de la république concernés tout seul car je n'ai pas d'argent pour demander un avocat et j' ai trop pour demander l'aide juridictionnelle

mon tél 06 98 00 50 21

mail mourguy@voila.fr

d'avance merci très cordialement.